

Strasbourg, le 10 mars 2022

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Demande de compensation de l'envolée des prix du carburant

Monsieur le Président,

Il ne se passe pas une semaine sans que les prix des carburants n'augmentent à la pompe. Liées tout d'abord à la reprise économique post-Covid puis à la guerre en Ukraine, ces hausses se combinent à celles des tarifs de toutes les énergies mais également des produits alimentaires. Le pouvoir d'achat des agents de la collectivité, quelle que soit leur catégorie, s'en trouve fortement impacté.

Cette crise agit comme un miroir grossissant les inégalités économiques et génère d'importantes difficultés financières en particulier pour les foyers modestes. Ceux-ci ont connu et connaissent encore une augmentation considérable de leurs dépenses malgré l'aide de 100 euros attribuée à tous les agents gagnant moins de 2000 euros.

Faute de transports en commun disponibles dans les territoires, de nombreux agents sont contraints d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail et subissent de plein fouet l'envolée des prix du carburant. Il est en de même pour les agents obligés d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service, qu'il s'agisse par exemple des collègues du secteur médico-social ou des agents techniques des Collèges (ATC) titulaires ou contractuels itinérants, qui doivent d'une semaine sur l'autre changer de lieu d'affectation. Les remboursements des frais kilométriques ne suffisent plus à couvrir cette envolée des prix du carburant.

Compte tenu de ces éléments, le syndicat FOceA vous invite tout d'abord à bien vouloir intervenir auprès du gouvernement pour que le barème des indemnités kilométriques soit revu à la hausse et sans délai.

En outre et au niveau local, notre organisation syndicale vous demande de bien vouloir étudier la possibilité de verser un Complément Individuel Annuel (CIA) exceptionnel aux agents de la CeA, d'octroyer des véhicules de service aux ATC titulaires et contractuels itinérants, de permettre aux agents des routes le covoiturage en véhicule de service, et enfin d'accorder pour tous les agents qui le souhaitent un jour de télétravail supplémentaire. Toutes ces mesures visent à compenser l'insoutenable envolée des prix des carburants à laquelle la Collectivité ne peut rester insensible.

Dans l'attente d'un retour positif de votre part, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT